



## Suspension du permis de conduire alcoolémie

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Voici ma situation, hier vers 18h alors que je garé pour faire quelques courses, les gendarmes m'arretent. Ils me demandent mes papiers puis me font un test d'alcoolémie qui est de 0. Le gendarme pas convaincu me fait demande ensuite de lever la tete et de fermer les yeux et me dit que je suis positif et qu'ils allaient me faire le test pour detecter les drogues. Le teste revele que je suis positif au cannabis alors que je n'avais pas fumé ce jour ci.. j'attend donc les résultats de la prise de sang. Etant étudiant avec un permis probatoire et des parents avec une situation financiere pas tres stable j'aurai s'il été possible que le permis sois juste suspendu et que pourmontrer que j'y tiens vraiment, faire des test urinaire chaque mois pour leur prouver ma bonne volonté.

Ce fut une grosse galere pour moi de payer ce permis, et je veux vraiment pas avoir à repasser par là.

J'attend votre réponse avec impatience,  
Merci d'avance.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Etant étudiant avec un permis probatoire et des parents avec une situation financiere pas tres stable j'aurai s'il été possible que le permis sois juste suspendu et que pourmontrer que j'y tiens vraiment, faire des test urinaire chaque mois pour leur prouver ma bonne volonté.

Ce fut une grosse galere pour moi de payer ce permis, et je veux vraiment pas avoir à repasser par là.

Les règles procédurales sont strictes, bien encadrées par la loi et des procureurs chargés de l'appliquer, et ces procédures ne laissent guère de place à la bonne volonté réelle ou supposées des justiciables. En clair, il n'y a pas beaucoup de place laissée à la négociation.

Il ne va pas être possible de leur proposer une sorte de marchandage; cela étant, je doute que votre permis soit annulé pour un fait aussi léger.

Si votre casier judiciaire est vide, il est probable que vous ayez une petite suspension administrative du permis de conduire, ainsi qu'une composition pénale dans laquelle vous devrez verser une amende dite de "composition" (généralement 200 à 300 euros).

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Tout d'abord, merci de m'avoir répondu aussi clairement et rapidement?

Mais vu que c'est un permis probatoire de 6 points, ils vont forcément me les retirer? Mon casier est bien vierge, j'ai commis un petit délit mais a ce moment là j'etais encore mineur.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais vu que c'est un permis probatoire de 6 points, ils vont forcément me les retirer? Mon casier est bien vierge, j'ai

commis un petit délit mais a ce moment là j'étais encore mineur.

Je n'avais pas connaissance qu'il s'agissait d'un permis probatoire. Malheureusement, on ne peut rien faire pour en empêcher le retrait. En effet, la suspension administrative de 6 points sur le permis de conduire est une sanction administrative "automatique". On ne peut pas avoir un retrait moindre, et il n'existe aucune façon de l'empêcher.

Vous pouvez toujours chercher à contester en passant par un avocat spécialisé mais cela risque de vous coûter beaucoup plus que votre seul permis..

Très cordialement.